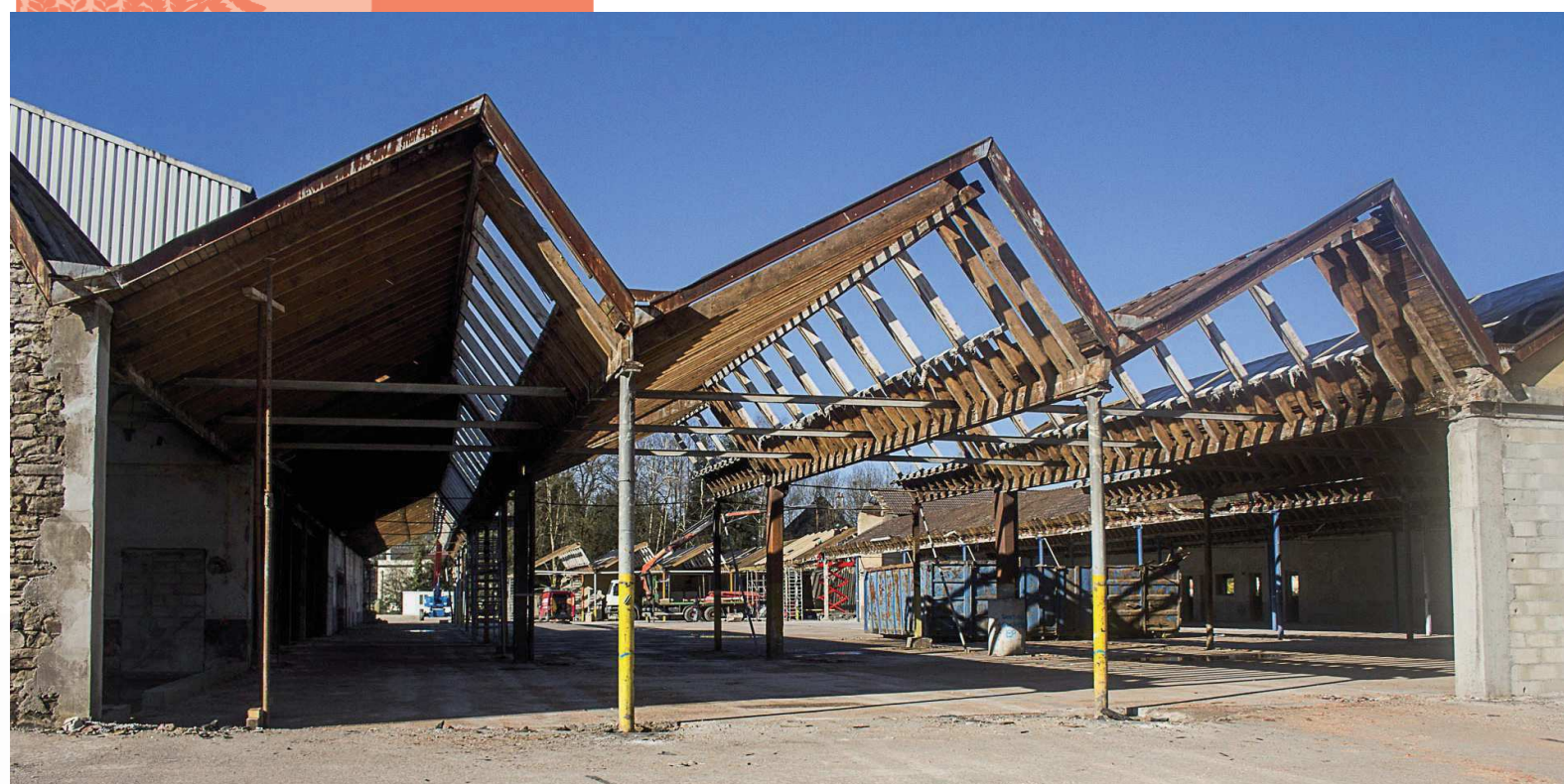


Bulletin d'Information

Printemps 2015



Depuis quelques années les élus de notre territoire demandent la construction d'une déchetterie fixe sur notre zone d'activités intercommunale à Champagny. En 2012, il est décidé qu'un espace sera cédé pour l'euro symbolique au SICTOM de la Zone Sous Vosgienne pour cette réalisation. Un bureau d'études chargé de l'élaboration est nommé par le syndicat. Les études relatives à l'environnement (dossier ICPE) et le permis de construire sont validés par les services compétents. La déchetterie est en bonne voie !

Mais suite aux élections municipales, une nouvelle équipe dirigeante est mise en place au SICTOM. Lors de la réunion plénière de mars 2015 où j'étais présent avec tous les conseillers de la CCRC désignés au SICTOM, le nouveau président a présenté le projet sans conviction insistant même sur un coût trop important de fonctionnement. Par un vote sans appel, la construction de la déchetterie est ainsi annulée par le SICTOM.

Le conseil communautaire Rahin et Chérumont, unanime, s'élève contre cette décision incompréhensible. A ma demande, il réfléchit aux suites à donner quant au maintien de notre communauté au sein de ce syndicat gérant le ramassage de nos déchets ménagers.

Heureusement, le projet très important de la réhabilitation de la Filature à Ronchamp est en cours de réalisation. La première pierre a été posée le 19 février et depuis, le chantier est très actif.

Autre bonne nouvelle, la Communauté de Communes Rahin et Chérumont a été retenue par l'Etat suite à l'appel à projets "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte". Une enveloppe de 500000€ nous est réservée pour des projets structurants que nous allons peaufiner. Nous en sommes très fiers car notre communauté a été la seule candidate et sélectionnée en Haute-Saône. Nous remarquons dans le palmarès des collectivités notre coexistence avec Paris (2,2 millions d'habitants) alors que notre communauté de communes ne compte que 12500 habitants.

Toutes ces informations sont développées plus précisément dans ce bulletin.

Bonne lecture,

René Grosjean,
Président de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont

La Filature



Les travaux de la Filature ont commencé. La nouvelle page de vie de la Filature commence mais surtout souhaitons une belle réussite à « la Filature – Ecoparc Rahin et Chérumont » qui sera son nouveau nom.

Le patrimoine industriel – tels que les bâtiments de production, toits en sheds ou l'ancien logement patronal - sera conservé, soulignant d'avantage l'aspect culturel du projet.

Quelques chiffres clés

- 9200 m² de bâti actuel
- 7350 m² à la fin du projet
- 5,6 millions d'euros de travaux
- Un projet qui se concrétisera en 2017

Cette requalification de la friche industrielle de La Filature de Ronchamp a pour vocation une dimension économique, culturelle et sportive. Ce projet est de grande envergure, puisque 9200 m² ont été repensés pour dynamiser notre territoire. La Filature deviendra un lieu d'échanges, de rencontres mais aussi de loisirs tout en renforçant l'attractivité de la vallée et en redynamisant l'activité économique.

Le projet se fera en six opérations : les travaux débiteront par les studios de répétitions (150m²), avant de se poursuivre par la création d'une salle omnisports (1700 m²) : un lieu multi-activités homologué qui pourra accueillir des compétitions de niveau régional. Ensuite une galerie d'expositions (500 m²) verra le jour ainsi qu'une halle publique (460 m²), lieu central de la Filature favorisant les échanges. La cour des artisans (1800 m²), où des cellules seront mises à disposition, permettra l'accueil d'activités économiques diversifiées. Enfin, une voie verte assurera la liaison depuis la voie Charles le Téméraire vers l'EuroVéloroute 6.

Parallèlement sur le site de l'Ecoparc, le développement d'une zone résidentielle incluant des logements seniors est aussi à l'étude.

Plus d'informations sur <http://filature.ccrc70.fr>

La déchetterie à Champagny

La déception fut grande pour tous les élus de la CCRC présents le 4 mars 2015 quand le comité syndical a rejeté l'avant-projet définitif de la construction de la déchetterie de Champagny.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Le projet a débuté en mai 2013 par l'attribution du marché à la société BEREST. Un terrain situé dans la zone d'activité de la CCRC à Champagny est retenu. Une étude de sol est commandée (dossier Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et le permis déposé. Le coût estimatif des travaux est de 1,2 millions d'€ HT dont 800 000€ sont pris en charge par le SICTOM et 400 000€ par la CCRC. Le permis de construire est obtenu le 18 mars 2014.

A partir de là, une sorte de spirale infernale se met en place. En décembre 2014, la société BEREST demande une réévaluation de ses honoraires sans quoi elle abandonne le projet. En janvier 2015, l'exécutif du SICTOM donne son accord de principe, mais il y a un souci de procédure pour pouvoir modifier par avenant les honoraires initiaux de BEREST. Le service légalité de la Préfecture de Belfort informe le SICTOM que l'acte d'engagement et les documents pris pour réaliser le marché ne sont pas conformes. Il lui demande de prendre une délibération pour valider l'avant-projet en mentionnant le coût estimatif définitif et en parallèle de faire un avenant au marché BEREST.

Le 4 mars 2015 le projet est présenté à nouveau au Comité Syndical du SICTOM comme une charge supplémentaire annuelle de 5,34 € TTC par habitant dont 0,82€ pour l'investissement et 4,52€ pour le fonctionnement.

Dans le contexte budgétaire actuel tendu, le projet est refusé par l'ensemble des autres communautés de communes, après un vote à bulletins secrets, par 20 voix contre, 8 pour (celles des élus de la CCRC) et 3 abstentions, faisant fi des attentes de notre population et des engagements antérieurs. Les élus de la CCRC quittent la salle.

Pourtant un argument plaide en faveur d'une déchetterie sur notre territoire puisque la Communauté de Communes Rahin et Chérumont représente 13000 habitants et seulement 1,3% d'entre eux fréquentent la déchetterie d'Etueffont pour une participation de 10€ par habitant. La solidarité communautaire qui pouvait exister dans le passé a laissé place à un individualisme motivé par les seuls coûts induits, ce qui peut se comprendre dans la situation financière actuelle. Mais c'est aussi un frein à toute amélioration du service attendu par les usagers.

Que peut-on attendre du SICTOM ? Un redéploiement des déchetteries mobiles est à l'étude afin d'en augmenter la fréquence sur notre secteur, solution provisoire peu satisfaisante.

L'autre piste : la sortie du SICTOM est également à l'étude mais celle-ci doit être indolore pour l'utilisateur. Il y a là aussi beaucoup d'obstacles à surmonter dont la fameuse dette du SERTRID qui va peser lourd dans la balance.

Questions sur la facture d'ordures ménagères

Sommes-nous condamnés à payer nos ordures ménagères – OM - de plus en plus chères malgré les efforts de tri qui nous sont demandés ? L'un des axes de travail de la mandature des élus du SICTOM est l'amélioration de la communication dans une totale transparence avec les usagers.

Que représente la facture ?

= Coût de l'ensemble des services que rend le SICTOM à la population

Services	Pourcentages de la facture
Collecte des OM	45%
Déchetteries fixe et mobiles	21%
Frais de fonctionnement	15%
Collecte des écopoints, gestion du tri	10%
Déchets verts	9%

Pourquoi celle-ci augmente ?

- Les prestataires du SICTOM, COVED et PLASTIC OMNIUM ont appliqué les augmentations de tarifs prévues aux contrats après une pause de deux ans.
- Les remises faites sur le tonnage et prises sur les fonds propres du SICTOM ont été supprimées afin de garder une ligne de trésorerie propre sans faire appel à l'emprunt.
- Le SERTRID, partenaire du SICTOM gère l'usine d'incinération, doit faire face à des problèmes financiers et de rentabilité. Il supprime donc des services qui doivent être pris en charge par le SICTOM, comme le transport des déchets du quai de transfert d'Etueffont vers l'usine d'incinération de Bourogne.
- La dette du SERTRID, qui se compose en partie d'emprunts dits toxiques, va impacter les finances de SICTOM jusqu'en 2040, avec une incertitude concernant son évolution. Les emprunts les plus toxiques sont indexés sur des taux de change de monnaies comme le franc suisse. On a vu récemment que sa valeur a pris +20% en une nuit, augmentant subitement la dette de 490K€.
- Les règlements sont de plus en plus contraignants et impactent les coûts.
- La fiscalité (TGAP et TVA) a explosé.
- Les déchets verts sont en très forte augmentation en raison des arrêtés préfectoraux d'interdiction de faire du feu à l'extérieur.

Faut-il continuer à trier ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : notre performance de tri, l'une des meilleures sur le plan national, permet d'atténuer notre facture de 28% et de la ramener à - 25% de la moyenne nationale. Le SICTOM perçoit le produit de la valorisation des déchets de son partenaire COVED d'une part. L'effort de tri, calculé sur le tonnage des déchets réellement recyclés, est d'autre part bonifié par la société ECO EMBALLAGES par l'obtention d'une subvention, aujourd'hui à son maximum. Si notre effort de tri diminue, notre part du gâteau, partagé avec les autres communautés qui s'améliorent en tri également, va fondre rapidement et contribuer à augmenter la facture.

Comment peut-on enrayer l'hémorragie ?

- L'enjeu principal de cette mandature est de contenir la hausse des factures des habitants,
- Renégociation des marchés COVED et PLASTIC OMNIUM,
- Collecte des OM une semaine sur deux,
- Révision de la tournée des déchetteries mobiles,
- Diminution des coûts liés aux déchets verts,
- Amélioration des recettes liées à la vente des matériaux, lutte contre le vol.

Et il reste une marge de manœuvre dans la démarche de tri en améliorant sa qualité. Le taux de refus des emballages plastiques est en constante augmentation. Le prestataire du SICTOM chargé du tri retrouve des objets qui n'ont rien à y faire comme des salons de jardin, des pièces automobiles, des carcasses d'animaux, des sacs d'ordures ménagères, etc...

Faut-il rappeler que les Points d'Apport Volontaire collectent uniquement :

- emballages plastiques (plats et creux) et métalliques, packs de jus de fruits,
- papier, carton,
- verre alimentaire.

Les incivilités alourdissent la facture en compliquant la gestion des déchets.

Le SPANC, un nouveau règlement de services

Chaque jour, chaque individu consomme en moyenne 150l d'eau pour les divers usages de la vie courante. Cette eau doit être épurée avant d'être rejetée dans le milieu naturel pour préserver la ressource en eau potable et la qualité des milieux aquatiques. La CCRC est située en tête de bassin et bénéficie ainsi d'un milieu aquatique de grande qualité qu'il est nécessaire de sauvegarder.

Depuis 2009, la CCRC réalise des diagnostics sur l'ensemble des habitations non reliées au réseau d'assainissement collectif. Ainsi, 1038 installations ont été recensées sur le territoire mais seulement 153 s'avèrent conformes à la réglementation.

Devant ce constat, les élus de la CCRC ont décidé d'étendre leur compétence, initialement limité à la compétence obligatoire de contrôles, au soutien à la réhabilitation des installations présentant un risque majeur et à l'accompagnement des usagers pour l'entretien de leur filière de traitement. Pour cela, un nouveau règlement de service a été adopté par le Conseil Communautaire du 7 mai 2015.

3 types de contrôles

- **le diagnostic de l'existant** : qui consiste à recenser et vérifier la conformité des dispositifs présents sur le territoire ;
- **le contrôle de conception et de réalisation** des installations neuves ou réhabilitées : celui-ci consiste à vérifier l'adéquation des projets avec la réglementation en vigueur, les enjeux et les caractéristiques du territoire ;
- **le contrôle de bon fonctionnement** : il s'agit d'un contrôle périodique dont le but est de vérifier l'état des systèmes et de leur bon entretien. Il sera réalisé tous les **6 ans**.



L'assainissement en quelques chiffres

- Consommation moyenne : **150 l** d'eau/hab/jour
- **1038** installations non collectives sur la CCRC
- **153** installations conformes

Le règlement du SPANC : KESAKO ?

Il rappelle les droits et devoirs des propriétaires, élus et agents du SPANC en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception et leur implantation, leur réhabilitation, leur réalisation, leur fonctionnement, leur entretien, leur contrôle, les mesures administratives et pénales et enfin les dispositions d'application de ce règlement.

Afin de réduire les coûts de mise en place et d'entretien des systèmes d'assainissement, la CCRC va consulter :

- des bureaux d'études spécialisés pour la réalisation de l'étude de sol préalable à la réhabilitation ou la création d'une filière de traitement des eaux usées.
- pour la réalisation de tournées de vidange et d'entretien des systèmes.

Ainsi, l'utilisateur devrait pouvoir bénéficier de tarifs compétitifs liés au groupement des commandes et aux coûts de déplacements partagés.

Soutien à la réhabilitation

Pour soutenir et favoriser la réhabilitation des systèmes d'assainissement, la CCRC animera des programmes d'aide à la réhabilitation en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Ainsi, les propriétaires d'immeubles antérieurs à 1996 dont l'installation est totalement absente ou bien présente un danger pour la santé des personnes pourront bénéficier de 3000€ d'aide financière pour les travaux. Les dossiers seront étudiés au cas par cas par la CCRC puis l'Agence de l'eau pour vérifier leur éligibilité.

Où trouver le règlement ?

Le règlement complet est consultable dans toutes les mairies et à la Communauté de communes Rahin et Chérumont. www.ccrc70.fr. N'hésitez pas à prendre contact avec la technicienne du service pour tous renseignements complémentaires : 03 84 27 93 15 / m.corneille@ccrc70.fr

Rahin & Chérumont : un Territoire à Energie Positive



A quelques mois du sommet de Paris sur le Climat, afin d'accélérer la réalisation de projets en faveur de la transition énergétique, le gouvernement a initié le projet **TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)** pour rassembler et fédérer les porteurs de projets sur différents axes et donner plus de lisibilité aux initiatives nationales :

- Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et les espaces public
- Diminution des gaz à effet de serre et des pollutions liées au transport
- Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets
- Production d'énergies renouvelables locales
- Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable
- Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

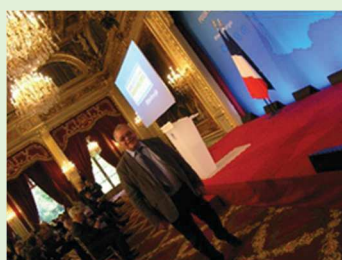
200 territoires étaient attendus, 528 ont répondu

Sur les 528 territoires au niveau national, **trois Pays (dont le Pays des Vosges Saônoises), une Communauté de Communes (la nôtre) sont lauréats en Haute-Saône**. La Commune de Clairegoutte a été retenue en tant que « territoire à énergie positive en devenir ». Pour les lauréats, un appui financier est prévu à hauteur minimal de 500 000€ jusqu'à 2 millions d'€. Ces subventions doivent permettre de financer rapidement des projets qui contribuent efficacement aux objectifs du programme.

La CCRC a montré sa volonté de mettre le territoire en mouvement et de faire prendre conscience des enjeux énergétiques et climatiques aux acteurs du territoire (élus, société civile, entreprises,...).

Ainsi, la CCRC a identifié des actions opérationnelles dans plusieurs domaines de la transition énergétique et écologique. Il s'agit d'une démarche globale qui intègre l'ensemble des Communes membres et qui s'inscrit dans la continuité des actions entreprises dans toutes les compétences de la CCRC (économie, logement, environnement, aménagement de l'espace, actions socio-culturelles,...).

Le Président de la CCRC, René GROSJEAN et Gilles GROSJEAN, conseiller communautaire et Maire de Clairegoutte en charge de l'Energie, ont été reçus à l'Elysée le 20 avril dernier.



Plusieurs actions ont déjà été définies (dont certaines déjà en service) :

- **consommation énergétique** : mise en place de chaufferie bois (avec une ressource locale en bois importante) et d'un réseau de chaleur (bâtiments publics, Ecoparc de la Filature...), aide à l'isolation thermique des bâtiments publics, mise en place d'un programme de restauration de l'éclairage public moins consommateur d'énergie et raisonné ;
- **transport** : création d'un réseau de liaisons douces et déplacements en véhicules électriques ;
- **développement de filières locales** concourant à un développement économique durable et à l'économie circulaire : création de locaux pour les artisans sur le site de la Filature à Ronchamp située en cœur de bourg, maintenir une organisation des goûters du périscolaire sur la base des circuits courts ;
- **préservation de l'eau et de l'environnement** : réhabilitation des systèmes d'assainissement, mise en place d'économiseurs d'eau dans tous les bâtiments communaux, mise en place de programmes agricoles pour favoriser des pratiques extensives adaptées au territoire tout en pérennisant les installations agricoles, ...

Nul doute que ces communes, avec cette enveloppe financière, sauront donner encore plus de cohérence et de lisibilité à leurs actions afin d'encourager la population de tout un territoire à suivre cette voie.

Les accueils périscolaires

La rentrée des classes a vu la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

L'école le mercredi matin a posé des problèmes à beaucoup de parents de Plancher-Bas, de Plancher-les-Mines et d'Errevet, communes dans lesquelles l'accueil le mercredi n'existait pas.

Pour répondre aux nécessités d'accueil et à la demande des Maires, la Communauté de Communes a ouvert les centres d'accueil de ces communes le mercredi à midi et l'après-midi. Après un trimestre de fonctionnement, la fréquentation du centre par les enfants de Plancher-les-Mines étant en très faible, nous avons opté pour un regroupement sur Plancher-Bas des deux à quatre enfants de Plancher-les-Mines. Ceux-ci sont conduits par du personnel de la Communauté de Communes après les cours à Plancher-Bas et les parents les y retrouvent en fin de journée.

Une fois par mois, la semaine du goûter local se poursuit et c'est à chaque fois l'occasion pour les enfants de déguster des produits fabriqués par des artisans locaux.

Nous vous rappelons qu'à chaque période de vacances, les centres de Champagny, Frahier-et-Chatebier et de Ronchamp peuvent accueillir tous les enfants de la Communauté de Communes. Chaque centre propose un planning d'activités que vous pouvez télécharger sur le site de la CCRC.

Le Secteur Jeunes

Les animatrices du Secteur Jeunes proposent un accueil et des activités aux jeunes de 12 à 18 ans les mercredis et pendant les vacances. Le programme des activités est affiché dans les Mairies et disponible sur le site de la CCRC. Une association s'est créée à partir du secteur Jeunes afin de permettre aux jeunes de plus de 18 ans de participer aux activités proposées.



Le Relais Services Publics

Le Relais Services Publics – RSP - vous accueille tous les jours pour vous accompagner dans vos démarches, vous informer et la borne visio service vous permet d'entrer en relation directe avec un interlocuteur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole ou de Pôle Emploi.

Lundi	8Hh30-12h00 / 12h30-17h00
Mardi	8Hh30-12h00 / 12h30-17h00
Mercredi	8h30-12h00 / 13h30-16h30
Jeudi	8h30-12h00
Vendredi	8h30-12h00 / 12h30-16h00

RSP et Secteur Jeunes – Place Charles De Gaulle 70290 CHAMPAGNEY
Contact : Virginie Duban 03 84 36 51 59 / v.duban@ccrc70.fr

Mise en réseau des médiathèques

La modernisation de nos médiathèques est également nécessaire. La CCRC est à votre écoute et va organiser une mise en réseau des médiathèques. Cela permettra à chacun de voir l'ensemble des œuvres disponibles, et non plus seulement celles de votre commune. Des prêts pourront ainsi être organisés sur l'ensemble de la CCRC pour un Cédé, un livre, ou tous autres documents.

Un animateur est en charge de cette mise en réseau et apportera en parallèle ses connaissances informatiques à l'ensemble de nos 10 communes. Il sera disponible aux heures d'ouvertures de vos médiathèques, sur rendez-vous, à prendre à la CCRC.

Ateliers informatiques

Les cours d'informatique ont repris depuis les vacances de Pâques. Embauché par la Communauté de Communes Rahin et Chérumont depuis le 1^{er} avril 2015, votre nouvel animateur Mikaël Hagmann se charge d'assurer les cours à destination de tous les publics.

Afin de commencer sur des bases solides, mais aussi pour faire connaissance et tisser des liens, seuls des ateliers d'initiation seront proposés dans un premier temps.

Hormis les bases nécessaires, différents sujets seront traités, parmi lesquels : l'actualité des nouvelles technologies, la bureautique, la navigation sur Internet, la sécurité, les droits, les réseaux sociaux et autres moyens de communication, le multimédia (audio, photo, vidéo), et la création numérique.

Le niveau d'initiation est gratuit pour l'utilisateur. Les niveaux de perfectionnement suivants sont accessibles moyennant une participation.

Inscriptions auprès de Virginie Duban : 03 84 36 51 59 / v.duban@ccrc70.fr

Les premières rencontres locales du tourisme

Le 10 mars dernier, à la salle des fêtes Georges Taiclet à Ronchamp, les acteurs locaux du tourisme se sont rencontrés pour un après-midi studieux !

A l'invitation de la Présidente de l'Office de tourisme, Dominique Oesterlé et du Président de la CCRC, René Grosjean, ces rencontres ont permis de faire le bilan de la taxe de séjour 2014 puis de procéder à l'assemblée générale de l'Office de Tourisme Rahin et Chérumont et d'évoquer les perspectives pour 2015. Un moment d'échanges, très fructueux, avec les professionnels du tourisme a permis d'identifier des actions possibles afin de valoriser davantage notre territoire.

Pass'Partout

3 sites pour 10€ au lieu de 15 : Colline Notre-Dame du Haut, Musée de la Mine Marcel Maulini et Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme + de nombreux avantages chez nos partenaires !

Demandez-le dans les trois sites ou à l'Office de Tourisme

Outre les phares que sont la Chapelle de Ronchamp et la Planche des Belles Filles, on peut souligner l'attrait que peut susciter le barrage du bassin de Champagny ainsi que le port de Frahier par exemple. Des circuits de visite de différents lieux de la communauté de communes pourraient être envisagés avec l'appui d'audioguides.

Une communication accentuée en dehors des limites de notre département, voire de notre région demeure indispensable. La participation à des salons du tourisme (Colmar, Lyon...) est maintenue et pourra être amplifiée.

L'image que nos visiteurs retiennent de leur passage en Rahin et Chérumont ne doit pas être entachée par des incivilités. En effet, on nous fait souvent remarquer l'abondance de détritiques sur le bord des routes, aux abords de lieux à vocation "environnementale" (Ballastières, Bassin, écopoints...).

N'oublions pas que le tourisme est un vecteur d'économie et d'emplois. Soyons respectueux de cet outil de travail qui ne devrait pas souffrir de ces comportements affligeants.

La Cyclo sportive de La Planche des Belles Filles

Cette manifestation répond à une réelle attente non seulement des cyclistes mais aussi des commerçants et hébergeurs de la CCRC. Le départ de la course des Trois Ballons sous d'autres cieux a laissé un vide. Cette nouvelle course a été annoncée dans tout l'hexagone mais aussi à l'étranger. Dans les revues spécialisées, une page consacrée à La Planche Des Belles Filles devrait accrocher les lecteurs d'autant que le titre du document est assez explicite : venez défier l'Alpe d'Huez des Vosges !

Des débuts prometteurs avec 200 participants pour cette première édition aux départs des parcours 86 et 130 km qui ont eu lieu le samedi 6 juin 2015 aux Ballastières à Champagny avec arrivée à la désormais mythique Planche des Belles Filles. Essai à transformer pour la prochaine édition le 18 juin 2016 !

Renseignements Philippe Champagnole 07 81 53 85 45 ou Fabien Reuter 06 81 68 36 52

Pour plus informations vous pouvez consulter le site www.tvsvtt.org

Créaffaire



Un café créateur a eu lieu à Champagny, le 12 mai à 18h30 dans les locaux du Relais de Services Publics.

Créaffaire a pour but de sensibiliser les Francs-Comtois à la création d'entreprise : le bus de la création sillonne les routes et va à la rencontre des porteurs de projets afin de briser les barrières d'un rendez-vous formel dans un bureau. Créaffaire c'est aussi des réunions d'information générale, des ateliers thématiques sur la création d'entreprises et des rencontres avec des experts (assureurs, banquiers, experts-comptables...). Que vous ayez juste une idée ou déjà un projet bien amorcé, n'hésitez pas à aller rencontrer gratuitement les conseillers BGE pour recevoir tous les conseils nécessaires à la réalisation de votre projet.

Programme détaillé sur www.creaaffaire-franchecomte.org

Le budget

Vers encore plus d'intégration

L'échelon intercommunal levant l'impôt sera de plus en plus amené à jouer un rôle de pivot dans les relations financières avec les communes membres. La CCRC a été reçue comme lauréate de l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Une **enveloppe de 500 000€** a été octroyée, cela contribuera à optimiser les plans de financement des projets en cours tel que la Filature et aussi à étudier de nouveaux projets liés aux économies d'énergie.

Les orientations intercommunales 2015

La CCRC a poursuivi en 2014 sa politique de rigueur budgétaire, tout en investissant **800 000€ sans recours à l'emprunt**. La capacité d'autofinancement de la collectivité a encore été améliorée. Le résultat de fonctionnement a été porté à un niveau élevé, **dégageant plus de 621 000€** et d'autres marges de manœuvres restent disponibles pour 2015.

La volonté de mutualiser des services se traduira en fin d'année par l'intégration de personnel, ainsi que l'absorption du syndicat intercommunal de la Base de Plein Air des Ballastières et de celui du gymnase du collège Victor Schœlcher.

Pacte Financier

Le nouveau pacte financier et fiscal validé sur la période 2015/2020 permet d'améliorer les ressources de la CCRC sans pénaliser ni les communes ni les habitants. Toutes ces dispositions permettront d'opter pour une stabilité de la fiscalité locale en 2015.

Implication du pacte financier pour chacun

La part de la CCRC pour le taux du foncier bâti va augmenter de 11,93% à 12,85% alors que celui de chaque commune va baisser pour compenser au plus proche la part de la CCRC. Ainsi, on ne notera **pas d'augmentation globale pour le foyer**.

Fonctionnement

- Les charges de personnel vont augmenter en 2015 avec le transfert du personnel communal d'animation lié aux activités périscolaires ; mais elles seront compensées par une baisse des charges de remboursement aux communes.
- Les autres charges de gestion courante seront en augmentation du fait principalement de la hausse des tarifs de collecte et traitement des déchets ménagers. Le budget du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sera stabilisé.
- L'optimisation des recettes de fonctionnement, depuis des années, permettra de compenser ces diverses augmentations.

Investissement

- Les travaux conséquents (5,6 M€) de requalification de la Filature ont débuté et l'année 2015 verra la réalisation des studios de répétition et l'engagement des travaux pour la salle multi activité, l'espace d'exposition et la halle de convivialité.
- L'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités intercommunale des champs May est désormais achevé, avec des possibilités d'extension. L'implantation d'une entreprise de travaux forestiers a été signée, ainsi que celle d'une société d'impression.
- La construction de la déchetterie reste à l'étude malgré les difficultés récentes.
- La vente du site de la Maglum est en cours de finalisation.
- La possibilité d'étendre la surface du Relais d'Assistantes Maternelles à Champagny est à l'étude.
- Un cybercentre sera installé à Clairegoutte et les bibliothèques du territoire intercommunal seront mises en réseau avec aménagement de points wifi.
- La réalisation d'une liaison douce traversant le territoire sera mise à l'étude alors que la mise à niveau des équipements des accueils péri et extrascolaires se poursuivra.

Conclusion

Les efforts de réduction des dépenses d'investissement effectués, avec une stabilisation autour de 850 000€ HT par an ont permis à la CCRC de dégager des excédents de fonctionnement, du fait principalement de l'augmentation de ses recettes qui lui confèrent **une capacité d'autofinancement convenable en valeur et indispensable pour permettre le financement des projets sur les quatre prochaines années**.

Crédit photos :

Directeur de la publication : René GROSJEAN, Président de la CCRC

Impression :

Distribution :

Nombre d'exemplaires